

Les risques et les moyens de prévention

NATURE DES RISQUES	MOYENS DE PREVENTION
Lieux de travail	
chute de hauteur	<ul style="list-style-type: none"> - en montage et en transformation, adopter les mesures de prévention du BTP (chantier)
humidité, courant d'air chaud/froid	<ul style="list-style-type: none"> - calfeutrer toutes les ouvertures inutiles - porter les vêtements de travail appropriés
bruit / poussière / chute d'objets / éblouissement	<ul style="list-style-type: none"> - porter les EPI (casque, masque, lunettes) appropriés sans que cela entraîne un risque supplémentaire
incendie	<ul style="list-style-type: none"> - vérifier périodiquement l'installation électrique - respecter protocole de 'permis de feu' si soudures - vérifier les moyens d'extinction d'incendie tous les ans
amiante	<ul style="list-style-type: none"> - consulter le DTA (dossier technique amiante) - faire faire le retrait d'amiante par spécialiste avant tous travaux. - travailler si possible hors zone amiantée + port EPI. - remplacer les pièces amiantées par des matières de substitution
Equipements de travail¹	
électriques (contacts directs / indirects), mécaniques (happement, écrasement, cisaillement, coincement, chute)	<ul style="list-style-type: none"> - mettre en conformité suivant l'arrêté du 18 nov 2004 relatif aux travaux de sécurité dans les installations d'ascenseurs. - former l'ascensoriste en vue de lui délivrer une habilitation électrique - former l'ascensoriste aux modes opératoires d'intervention et en particulier aux procédures de consignation des appareils
intoxication / irritation	<ul style="list-style-type: none"> - trouver des produits chimiques de substitution moins dangereux ayant la même fonction, - former l'ascensoriste aux risques chimiques liés à son activité et à l'emploi des EPI.
Tâches et activités	
manutentions lourdes	<ul style="list-style-type: none"> - organiser travaux et utiliser des moyens mécaniques

¹ la conformité des ascenseurs transportant des personnes relèvent principalement de la réglementation issue du 'code de construction et de l'habitation'.

postures contraignantes	<p>d'assistance à la manutention</p> <ul style="list-style-type: none"> - manipuler les charges lourdes avec l'aide de plusieurs personnes - aménager les accès ou déplacer les organes d'ascenseur difficilement accessibles au contrôle
co-activités	<ul style="list-style-type: none"> - organiser le chantier (plan de prévention, coordination de chantier, etc...)
changements fréquents de lieux d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - faire intervenir les mêmes personnes en dépannage comme en maintenance pour être familiers des lieux
astreinte / agression par les usagers et charge mentale élevée	<ul style="list-style-type: none"> - former l'ascensoriste à gérer ce type de situation
travailleur isolé	<ul style="list-style-type: none"> - intervenir seul uniquement sur ascenseurs conformes ou mis en en conformité, - dans les autres, éviter le travail isolé même avec l'usage d'EPI.
risque routier lié à l'usage de '2 roues' augmenté par le stress	<ul style="list-style-type: none"> - utiliser le moyen de déplacement permettant de transporter tous les moyens d'intervention en toute sécurité - limiter le stress de l'ascensoriste par une gestion optimale des urgences de dépannage